

Relations industrielles Industrial Relations



The Canadian Economy : Organization and Development, by
Ian M. Drummond, Richard D. Irwin, Homewood, Illinois, 1966,
144 p.

Jean Boivin

Volume 23, numéro 1, 1968

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/027877ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/027877ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Boivin, J. (1968). Compte rendu de [*The Canadian Economy : Organization and Development*, by Ian M. Drummond, Richard D. Irwin, Homewood, Illinois, 1966, 144 p.] *Relations industrielles / Industrial Relations*, 23(1), 179–180.
<https://doi.org/10.7202/027877ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1968

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Their methodology was to reflect upon and compare their experiences « in the field », to study the relevant documents (agreements, salary schedules, statistical materials, statutes, opinions of courts, public agencies, and arbitrators, and the emerging speculations of scholars), and to interview veterans of the early campaign — in summary, to organize and share their experience, research, and thinking on the subject at hand. They have assumed that the questions that aroused their curiosity would hold similar intrigue for school officials, teachers, legislators.

To the authors four broad questions seem of fundamental importance: What has prompted this movement toward bilateral determination of employment conditions in public schools? What is the character of teachers organizations behind this movement? What are the legal questions raised by collective action among teachers and what legislation has been and should be enacted? What implications does teacher bargaining has on the quality of the educational enterprise? The four chapters of this book — *The Public School Teacher as Employee*, *The Public School Teacher as Organization Man*, *Teacher Bargaining and the Law: Some Questions and Answers Concerning Desirable Legislation*, *Implications of Collective Bargaining for the Quality of Education: A Look Ahead* — constitute an effort to answer the foregoing questions.

Pierre DIONNE

The Canadian Economy: Organization and Development, by Ian M. Drummond, Richard D. Irwin, Homewood, Illinois, 1966, 144 pp.

Ce livre présente une description des institutions, des organisations et des données statistiques, économiques vitales dans le cadre de la théorie économique générale.

Après avoir indiqué les principales dimensions de l'économie canadienne par une présentation détaillée des comptes nationaux et des relations économiques internationales de notre pays, l'auteur s'attache à ce qu'il considère comme une caractéristique fondamentale de notre économie: les disparités régionales. Avec justesse, il montre que même s'il n'y a pas de frontières légales entre les provinces, plusieurs obstacles psychologiques, économiques et sociaux empêchent la mobilité inter-régionale.

Ensuite, il procède à la description des divers secteurs de l'économie en faisant res-

sortir, au moyen de la théorie économique, la structure du marché des produits canadiens et les facteurs qui la déterminent.

La même théorie économique sert à illustrer la structure du marché du travail et une attention spéciale est apportée au rôle prépondérant que jouent les divers gouvernements. Car, selon l'auteur les gouvernements ne laissent pas les marchés du travail aux seuls aléas de l'offre et de la demande et de l'activité syndicale mais ils interviennent de plus en plus et avec beaucoup de vigueur dans les relations employés-employeurs.

Le système bancaire et le fonctionnement des diverses institutions financières sont également décrites en y soulignant l'importance de l'importation de capitaux étrangers pour couvrir les paiements sur les biens et services étrangers et l'importance de la Banque du Canada qui peut affecter cette situation au moyen des variations du taux d'intérêt et du taux de re-escompte.

Il est aussi question, dans ce volume, de la difficulté pour un état fédéral comme le Canada d'établir des politiques fiscales cohérentes alors qu'existent dix gouvernements provinciaux dont les pouvoirs s'accroissent continuellement. Même si cet inconvenient pose de sérieuses difficultés au niveau d'un des objectifs importants de la politique fiscale, la redistribution des revenus, l'auteur constate que malgré tout, celle-ci a réussi à réaliser une réallocation sensible des revenus entre les divers gouvernements.

Le volume se termine sur la croissance économique du Canada. Après avoir exposé l'évolution de cette croissance depuis un siècle, l'auteur cherche à interpréter les sources de ce développement. Il signale qu'il existe actuellement deux interprétations à ce sujet, chacune d'elles accordant une importance prépondérante aux relations économiques du Canada avec le reste du monde.

Le premier courant tend à associer la croissance des marchés internationaux avec la croissance de la production globale canadienne. Le second insiste sur le rôle prépondérant des tarifs. Sur ce dernier point cependant, il n'y a pas unanimité. En effet, certains prétendent que les tarifs ont eu des conséquences néfastes sur notre bien-être individuel tandis que d'autres leurs accordent les raisons principales de notre richesse économique.

Pour sa part, l'auteur prétend qu'un seul autre facteur a eu autant d'importance que les tarifs sur le développement économique

du Canada et c'est l'éducation, ou plutôt les différents systèmes éducationnels.

En conclusion, il souligne que peu de recherches ont été orientées du côté d'un facteur qui lui semble capital: la propriété étrangère d'une bonne partie de notre économique. L'auteur insiste sur la nécessité de poser un jugement dénué de tout préjugé nationaliste ou autre sur cette question fondamentale, afin de déterminer la politique nationale la mieux appropriée à la situation.

Jean BOIVIN

The Liability of Strikes in the Law of Tort (a comparative study of the law in England and Canada), by I.M. Christie, Industrial Relations Centre, Queen's University, Kingston, Ontario, 1967, 198 pp.

L'aspect juridique, dans le domaine des relations industrielles, a une importance indéniable. Aux yeux du public en général, c'est même cet aspect qui peut sembler le plus important en raison d'abord de l'intervention de plus en plus grande de l'Etat dans les conflits de travail et aussi en raison de cette sorte de mystère dont s'entoure tout ce qui s'appelle droit, jurisme, lois, responsabilités, dommages, injonctions, etc.

Ces dernières années, le recours à l'injonction, soit par l'Etat, soit par des intérêts privés et les imbroglios qui en ont découlé ont contribué à amplifier encore plus cette impression. En Ontario, par exemple, les activités syndicales à Oshawa et à Peterborough ont attiré l'attention publique sur le résultat d'injonctions contre le piquetage et ont conduit à la création de la Commission Rand.

Cette étude ne traite pas directement du problème de l'injonction; elle constitue plutôt une étude comparée sur le développement par les cours de justice de nouveaux sujets de responsabilités en dommages pour les grévistes.

Le chapitre I traite du problème de façon générale et tente de mettre en perspective le développement de la loi en regard des lois statutaires et des attitudes des cours de justice par rapport aux activités syndicales en Angleterre et au Canada.

Les chapitres II, III, IV et V touchent encore l'évolution des lois dans les deux pays mais étudient plus précisément le développement des sujets suivants: les restrictions statutaires sur le piquetage, la responsabilité

civile en matière de conspiration, l'incitation au bris de contrat dans les conflits de travail et, la responsabilité en cas d'interférences avec les droits de commercer et de gagner sa vie.

En guise de conclusion, l'auteur indique de quelle façon, selon lui, certaines des lois concernées devraient évoluer dans les prochaines années.

André PETIT

Les Devoirs des dirigeants de sociétés par actions, par Marc Giguère, Presses de l'Université Laval, Québec, 1967, 245 pp.

Dans les relations complexes qui existent entre le droit et l'économie, l'auteur apporte un éclaircissement valable qui tient compte à la fois des évolutions récentes des cadres juridiques et administratifs, et des confrontations des règles de droit anglaises, françaises, canadiennes et québécoises. Aux différentes règles de droit, il ajoute des interprétations et des normes, les plus communément admises aujourd'hui par les administrateurs des sociétés par actions.

Marc Giguère prend pour acquise la division maintenant classique entre le pouvoir et la propriété. C'est surtout cette division qui le concerne, mais au moment où elle s'affronte aux vieilles politiques de gestion. En effet, si l'auteur nous propose des champs beaucoup plus vastes de répercussion de cette division, il nous ramène très vite à des problèmes très techniques qui se posent davantage en termes de nouvelles relations à établir entre les nouveaux et les anciens détenteurs d'un pouvoir qui échappe toujours à la société, plus précisément aux consommateurs et aux employés qui s'expriment par les pouvoirs publics. Cet ouvrage s'adresse plus aux vérificateurs et aux comptables donc, moins aux personnes concernées et intéressées dans un nouveau partage du pouvoir, dans un nouveau pouvoir même.

Dans cet ordre d'idée, l'auteur discute, par le moyen du droit comparé, les limites du pouvoir des dirigeants, les finalités de la gestion. Il pose les difficultés d'appréciation de la compétence, de la diligence et de l'habileté. Il nous entraîne dans les détours que poursuit la gestion en tentant de définir les pratiques intègres, permises ou non par les nouveaux détenteurs du pouvoir. Ces explications sont d'un ordre trop particulier pour être comprises par des gens qui ne sont pas très familiers avec ces milieux-là.